

## Réunion n°44 : jeudi 6 septembre 2018 à 20h30

Tous les conseillers sont présents à l'exception de Pascal Chiron, Christiane Delavaloire et Jean Durand (pouvoir à Stéphane Gonthier).

*Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 5 juillet à l'unanimité (10).*

2 points supplémentaires : Renouvellement convention aide à l'archivage, Menuiseries du bâtiment de l'ancienne école : choix de l'entreprise. *Accord du conseil municipal pour l'ajout à l'unanimité (10).*

### 1 – Ordre du jour soumis à délibération :

#### Exercice du droit de préemption :

La commune est amenée à se prononcer sur l'exercice du droit de préemption concernant les terrains non bâtis A674 et A723, situés partiellement en zone U, rue de la salle des fêtes.

*A l'unanimité (10), le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.*

#### Reprise gestion cantine garderie RPI Bren Marsaz Chavannes :

Nouvelles rencontres des 3 communes le 19 juillet et le 27 août (avec la présence des agents communaux référents cantine et garderie), comptes rendus. Réunion d'information des parents, le 28 août. Bilan de démarrage.

Une convention de délégation de gestion de la cantine et de la garderie de Chavannes à la commune de Marsaz a été élaborée entre les 3 communes. Elle précise le rôle et le fonctionnement du comité de gestion, la liaison entre les communes et l'organisation financière.

*Validation de la convention par le conseil municipal à l'unanimité (10).*

#### Don association cantine :

Pour prise en charge d'achats d'équipements pour activités extérieures en garderie principalement, l'association Cantine garderie a fait un don de 1.903.21€ au profit de la commune de Chavannes. Ces achats ont été réalisés récemment par la commune. Remerciement à l'association cantine garderie. *Acceptation du Conseil municipal à l'unanimité (10).*

#### Règlement Général de Protection des Données personnelles RGPD :

Depuis le 25 mai dernier, dans toute l'Europe, ce règlement est applicable aux entreprises, associations et administrations.

La commune de Chavannes est concernée. Nous devons prouver en permanence que nous respectons ce règlement. Compte tenu de la lourdeur des procédures pour une petite commune, il est proposé d'adhérer au service mutualisé proposé par le Centre de Gestion de la Drôme. Le délégué à la protection des données sera un personnel du Centre de Gestion. Une convention définira plus tard les modalités concrètes de la collaboration. *Accord du conseil municipal à l'unanimité (10).*

#### Projet de création d'un lotissement au Sud-Ouest du village :

Le 2 août, la commission urbanisme a rencontré les propriétaires et le géomètre les accompagnant, venus présenter le projet de lotissement. Le lotissement occupera la totalité de la zone urbanisable AUa5 prévue pour accueillir 15 logements. Il doit satisfaire le PLU récemment modifié.

Lors des échanges, le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre ont posé la question de la reprise des parties communes par la municipalité (voiries routières et piétonnes, signalétique, chemin situé à l'Ouest de la zone constructible, stationnement, gestion eaux pluviales, gestion assainissement, éclairage public, espaces verts et fleuris, plantation arbustes arbres). Le conseil municipal est sollicité pour donner un avis de principe sur la demande de reprise des parties communes. Il est possible d'exiger de participer à la rédaction du cahier des charges du permis de lotir (programme de travaux) et à la réception des travaux des parties communes. *A l'unanimité (10), le conseil municipal donne un avis favorable conditionné par sa participation à la rédaction du cahier des charges et à la réception des travaux.*

#### Desserte transport scolaire RPI Bren Marsaz Chavannes :

Lors de la communication des nouveaux horaires de desserte pour la rentrée 2018, consécutif au retour à la semaine scolaire de 4 jours, nous avons appris que le Conseil Régional avait supprimé l'arrêt « Les Sables » qui existait depuis 1995. Il est proposé d'exprimer notre mécontentement. *Avis favorable du conseil municipal à l'unanimité (10).*

#### Entretien du cimetière :

Les communes ne doivent plus utiliser d'herbicides depuis quelques années. Il y a encore actuellement une tolérance pour les cimetières et les terrains de boules. Nous envisageons comme de nombreuses communes l'ont fait, de passer au "0" phyto. Le "0" phyto est possible au cimetière avec un enherbement des allées et une tonte régulière. *A l'unanimité (10), le conseil municipal donne un avis favorable à la fin de l'usage des herbicides au cimetière.* Un document explicatif sera affiché sur place.

#### Cérémonie du 11 novembre 2018 :

Compte tenu du centenaire de la signature de l'armistice, il est envisagé une cérémonie plus importante, avec l'implication des enfants de l'école et de leurs enseignants. Idées proposées : remise d'une cocarde sur chaque tombe de Chavannais mort aux combats lors des 2 conflits mondiaux, musique, chant... *A l'unanimité (10), le conseil municipal valide le projet de cérémonie.*

#### Voirie campagne :

Choix de la voirie objet d'une réfection en 2018. Après échange, il est proposé de retenir la « route du bois de l'âne ». 15.000€ d'investissement sont prévus, la partie la plus abîmée sera traitée. *Validation par le conseil municipal à l'unanimité (10).*

**Archives communales :** Depuis plusieurs années, la commune sollicite les services du Centre de Gestion de la Drôme afin de traiter l'archivage des documents administratifs de l'année précédente. 1 à 2 jours seraient utiles en 2019. Le CDG26 demande une participation financière de 200€ environ par journée d'intervention. Après échange, il est proposé de différer cette décision.

*Validation par le conseil municipal à l'unanimité (10).*

#### Menuiseries extérieures du bâtiment de l'ancienne école :

Rappel changement de l'ensemble des menuiseries extérieures du bâtiment, 6 au rez de chaussée, 9 à l'étage, 8 volets roulants à installer à l'étage, menuiseries PVC. 4 devis ont été reçus. Le devis le plus intéressant est celui de l'entreprise Bournat de Peyrins, montant 16.961€ HT. S'il est retenu, il ne permet pas de récupérer la totalité du reliquat de subvention du Département (aide appliquée uniquement au rez de chaussée). Il est suggéré de compléter le dossier par l'isolation des combles (inexistante) et le traitement des charpentes, travaux soutenus par le département. Rappel, le SDED intervient à hauteur de 50% jusqu'à 20.000€ HT puis 20%. L'engagement de la commune s'effectuera uniquement lorsque toutes les données seront maîtrisées. *A l'unanimité (10), le conseil municipal valide le choix de l'entreprise de menuiserie et donne son accord pour solliciter des devis d'isolation et de traitement de charpente.*

## **2 - Informations :**

### **Commune nouvelle :**

Depuis plusieurs années, suite à la loi du 16 mars 2015 instaurant un pacte financier, l'état incite les communes à opérer des rapprochements, pour créer des communes nouvelles. C'est une démarche volontaire. La France compte actuellement 35000 communes environ. C'est une particularité dans l'Europe actuelle, 1/3 des communes de l'Union. Plus d'un millier ont fusionné depuis 2015 pour créer plusieurs centaines de communes nouvelles. En parallèle, les intercommunalités se sont développées en reprenant des compétences communales. L'état souhaite réduire le millefeuille des collectivités pour plus d'efficacité et moins de dépenses. Les conseillers ont échangé sur ce sujet.

### **Voirie rue de l'église :**

Reprise prochaine des travaux, attente accord du conseil départemental, pour le rétrécissement de la chaussée devant l'église.

**Nouvelle mairie :** Attente du projet définitif de l'architecte M. Mangano.

### **Urbanisme :**

Rappel : Toute édification de clôture, modification de l'aspect extérieur d'une construction (y compris en toiture), transformation de garage en pièce habitable, de terrasse en véranda... doit faire l'objet d'une déclaration préalable ou d'un permis de construire, selon le cas.

Demande : Déclaration Préalable DP de M. Christophe Migali pour l'édification d'une clôture, route de Curson.

Accord : Permis de construire PC de Mme Angélique Mahot pour la construction d'une maison, place de la Mairie. PC de Mme Nathalie Perrochet pour la construction d'une maison, rue du 19 mars 1962. DP déposée par la commune pour le détachement de 2 terrains issus de la division de la parcelle acquise face à l'église.

### **Divers :**

Repas des aînés le dimanche 11 novembre 2018 à midi.

Prochain conseil municipal, le jeudi 18 octobre à 20h30.